

**Collège de doctorat en sciences géographiques
Université de Liège**

Thèse sur publication

**Addendum au règlement interne au collège de doctorat
du département des sciences géographiques**

Les critères de soumission d'une thèse de doctorat "sur publications" en sciences géographiques sont définis de la manière suivante :

A) Les conditions d'admission sont celles définies par l'École de doctorat de l'ULG, éventuellement complétées par les règlements internes de la Faculté des Sciences et du Collège de doctorat en sciences géographiques.

B) Nombre et type de publications : 3 publications au minimum dans le domaine exact de la thèse, obligatoirement à titre d'auteur isolé (minimum une publication) ou de premier auteur, publiées (ou versions définitives acceptées) dans des revues internationales distinctes reprises au Citation Index ou à comité de lecture (référés).

- Précision apportée le 6/6/2002 : "... 3 publications ... publiées ... **uniquement** dans des revues internationales ... à comité de lecture **international** ..."

C) Ces publications doivent être accompagnées d'un travail original (environ 60 pages) avec :

1. "État de l'art" avant la thèse (environ 10 pages)
2. Problématique spécifique, en mettant en évidence l'originalité (environ 10 pages)
3. Méthodologie (y compris les sources) (10 à 20 pages)
4. Principaux résultats (environ 20 pages)
5. Perspectives de recherche après la thèse (environ 10 pages)
6. Bibliographie complète

La sélection des publications est soumise au comité de thèse, qui vérifiera le volume et la cohérence du collationnement, ainsi que le titre de la thèse. Le comité peut en outre exiger certains compléments de recherche qui feront l'objet d'un texte inédit au sein du travail original (C3-4). L'examen par le comité se fait au travers de séminaires de doctorat, et le jury n'est constitué qu'après réception par le Collège de doctorat d'un rapport favorable émanant du comité de thèse (procédure habituelle).

Ce règlement a été entériné ce jour, à l'unanimité des membres présents, par le Collège de doctorat en sciences géographiques.

Jean-Paul Donnay
Président